

# **Contrat de Prestation de Services en Échange de Compétences**

Entre les soussignés :

ADE Marketing Digital (ci-après désigné « le Client »), société dont le siège social est situé à 123 Rue de la Liberté, Paris, France, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 5886440101, représentée par Radji Ademola en sa qualité de Directeur Général,

et

John Doe (ci-après désigné « le Prestataire »), demeurant à 55 Elm Street, New York, NY 10003, États-Unis,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## **Article 1 : Objet**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire mettra à disposition du Client ses compétences en développement web full-stack en échange de quoi le Client lui fournira un accès illimité à sa plateforme de formation en ligne pendant une durée de 3 ans, ainsi qu'un ordinateur portable de dernière génération.

## **Article 2 : Durée**

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2020.

## **Article 3 : Obligations du Prestataire**

Le Prestataire s'engage à :

- Mettre à disposition du Client ses compétences en développement web full-stack pour la réalisation de projets définis d'un commun accord.
- Respecter les délais et les normes de qualité convenus.
- Assurer la confidentialité des informations auxquelles il aura accès dans le cadre de la prestation.

#### Article 4 : Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Fournir au Prestataire les éléments nécessaires à la réalisation de ses missions.
- Mettre à la disposition du Prestataire les outils informatiques nécessaires à l'exécution de ses tâches.

#### Article 5 : Rémunération

En contrepartie de ses prestations, le Prestataire bénéficiera d'un accès illimité à la plateforme de formation en ligne du Client pendant une durée de 3 ans, ainsi que d'un ordinateur portable de dernière génération.

#### Article 6 : Propriété Intellectuelle

Les travaux réalisés par le Prestataire dans le cadre du présent contrat demeurent la propriété exclusive du Client.

#### Article 7 : Confidentialité

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité de toutes les informations auxquelles elles auront accès dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

#### Article 8 : Résiliation

Le présent contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois.

## Article 9 : Loi Applicable

Le présent contrat est régi par le droit français.

## Article 10 : Litiges

Tout litige relatif à l'exécution du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

Fait à Paris, en deux exemplaires originaux, le 1er janvier 2020.

Pour ADE Marketing Digital      Pour John Doe

[Signature]                          [Signature]

Radji Ademola      [John Doe]

Directeur Général